

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



No. de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS-ÉCOLE DES CAVALIERS**

Procès-verbal du conseil d'établissement pour l'année scolaire
2023-2024, tenue le 12 mars 2024 à 18h30 en virtuel.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Myriam Allard	Parent
Marie-Paule Boucher	Parent
Rebecca Charles	Enseignante
Maryse-Anne Chevrier	Parent
Alessandra Rossi Ricci	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Jolyane Meloche	Parent

Messieurs

Jean-François Poirier	Parent
Maxime Belzil	Personnel de soutien

SONT ABSENTS

Mesdames

Julie-Anne Blanchard	Orthophoniste
Eli Agbobli	Technicienne au service de garde
Judith Lachance	Parent

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Line Sévigny	Directrice
Mélanie Duguay	Directrice adjointe

CE #2324-72

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Allard accueille les membres, constate le quorum
et ouvre la séance à 18h36.

CE #2324-73

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12
MARS 2024**

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



Madame Sévigny fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Maxime Belzil et appuyé par Madame Claudine Clément d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Dans Varia : modification de la date du 11 juin 2024 pour la tenue de la réunion du conseil d'établissement.

CE #2324-74

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2024

La présidente fait le survol du procès-verbal. Il est proposé par Céline Monfils, appuyée par Rebecca Charles d'adopter le procès-verbal du 13 février 2024 tel quel.

CE #2324-75

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

-Aucun suivi à préciser

CE #2324-76

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Alessandra Rossi Ricci désire souligner l'absence d'activités au sein de notre établissement depuis plusieurs semaines. Elle soulève l'importance de nourrir le plaisir d'apprendre par l'entremise d'activités ludiques. Aussi, l'importance de développer et maintenir le sentiment d'appartenance envers notre école. Bref, elle demande ce qui est prévu au calendrier pour répondre à tous les besoins énumérés précédemment.

Madame Sévigny explique qu'une consigne provenant de Madame Nadine Peterson ainsi que du ministère de l'Éducation exige l'abolition de toute activité ne permettant pas de rattraper les heures de classe. Une exception a été accordée pour nos élèves de la sixième année afin qu'ils puissent vivre un moment ensemble lors de leur graduation.

Plusieurs personnes expriment leur mécontentement, la consigne ne semble pas être respectée au sein de tous les établissements et plusieurs écoles proposent tout de même des activités aux élèves. Il est entendu que nous exprimerons notre insatisfaction via le comité de parents.

Mélanie mentionne aussi que la tâche de planification reviendrait au personnel enseignant et que cela faisait partie des points

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



revendiqués lors de la grève. De plus, l'organisation serait problématique puisque très peu d'autobus scolaires sont disponibles à ce point-ci.

Madame Claudine Clément se désole que la faute soit mise sur les moyens de pression dus à la grève. C'était justement l'une des revendications. La lourdeur de la tâche devient incommode lorsque les enseignants se voient dans l'obligation de planifier des activités tout en s'assurant qu'elles répondent à toutes les exigences.

Madame Céline Monfils suggère d'organiser des journées thématiques plutôt que des sorties scolaires.

Madame Rossi Ricci termine en remerciant tous les membres du conseil d'établissement pour leur écoute.

CE #2324-77

6. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Allard fait un retour sur la semaine de relâche, en espérant que tous auront fait le plein d'énergie pour le dernier sprint vers la fin de l'année scolaire. Elle ajoute ses bons mots envers les enseignants et tout le personnel de l'école.

CE #2324-78

7. MOT DE LA DIRECTION

Madame Sévigny nous explique qu'un retour sur les règles de vie a été nécessaire avant la semaine de relâche puisque plusieurs plaintes concernant le déroulement des heures de dîner avaient été émises. Une mise à jour était nécessaire afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

Ensuite, une demande a été faite pour l'ajout d'un brigadier adulte ainsi que l'ajout d'un affichage pour sécuriser une intersection du parcours des élèves marcheurs.

En ce qui concerne le roulement de personnel, d'une part, la responsable du service de garde est de retour et d'autre part Madame Marie-Chantal Rouleau nous a quittés pour une retraite bien méritée. Malheureusement des démissions sont attendues prochainement et nous aurons à engager plus de personnel non qualifié.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2324-79

Madame Chevrier questionne l'encadrement légal du nombre d'employés non qualifiés qui peuvent travailler au sein d'un même établissement.

Madame Boucher pour sa part, se questionne sur l'accompagnement offert aux élèves ainsi qu'aux enseignants remplaçants lors des départs en milieu d'année.

Un programme d'aide existe et il permet de s'assurer que toute la matière à voir soit couverte.

On espère qu'un programme d'études accélérées aidera à solutionner la pénurie de personnel enseignant.

8. DÉCISIONS :

8.1 ACTIVITÉ D'ATHLÉTISME

Madame Sévigny nous propose une activité d'athlétisme. Cette activité inclut huit sessions pratiques, un t-shirt ainsi qu'une participation à une compétition au mois de mai à l'école polyvalente Mont-Bleu au coût de 120\$.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique(LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique(LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marie-Paule Boucher, appuyée par Céline Monfils, il est résolu à l'unanimité;

- **D'ADOPTER** les propositions d'activité d'athlétisme tel que proposé.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



8.2 FOURNISSEUR PHOTO SCOLAIRE 2024-2025

Cette année, certains commentaires ont été partagés de la part du personnel concernant le facteur temps. Ainsi madame Duguay a questionné la compagnie Photomania afin de déterminer si ce serait possible d'étaler la prise de photos sur deux journées. Cette possibilité pourrait être envisagée à condition d'utiliser le gymnase et de repousser la date au mois de novembre plutôt qu'au mois d'octobre. Madame Duguay a aussi sondé deux autres compagnies et elle nous offre une explication comparative afin de nous tracer un portrait complet des choix disponibles. Le studio Nancy a été contacté, mais n'offre toutefois pas ses services aux écoles primaires. Ainsi la compagnie Pomme Verte, offre elle aussi un service clé en main avec des prix semblables aux autres compagnies et surtout ils peuvent effectuer la prise de photo en une seule journée. La journée retenue pour cette compagnie est celle du 4 octobre 2024. Les membres du conseil d'établissement tentent de voir quelle compagnie pourrait respecter nos demandes (utilisation des locaux, respect de l'horaire).

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement souhaitent que des photos scolaires soient prises ;
- **CONSIDÉRANT** que la compagnie Pomme verte offre ses services pour la journée du 4 octobre;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Claudine Clément, appuyé par Madame Myriam Allard, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE CHOISIR** la compagnie Pomme verte pour prendre les photos scolaires de l'année 2024-2025.

8.3 SERVICE DE TRAITEUR 2024-2025

Cette année, c'est le traiteur « Le Villageois » qui offre le service à l'école. Madame Duguay a contacté quatre compagnies pour nous permettre de mieux comparer les services offerts. Tout

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



d'abord la compagnie Petit pied ne livre pas pour le secteur de l'école des Cavaliers. Ensuite la compagnie l'Indocile avec qui nous avons déjà fait affaire n'a pas retourné les appels. La compagnie Mazzola s'est déplacée pour offrir de goûter des échantillons. Tous les services que cette compagnie offre sont comparables à notre traiteur actuel. Toutefois les choix de menus sont plus variés et élaborés pour répondre aux particularités alimentaires de notre clientèle.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers la possibilité de conclure un contrat pour la fourniture de biens ou de services par une personne ou un organisme ;
- **CONSIDÉRANT** que le service offert par Mazzola répond aux besoins ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Céline Monfils, appuyée par Monsieur Maxime Belzil, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE CONCLURE** une entente avec « Mazzola » pour l'organisation du service de traiteur pour l'année scolaire 2024-2025.

CE #2324-80

10. MOT DES ENSEIGNANTS

Madame Rebecca Charles nous parle des activités littéraires et pédagogiques qui ont eu lieu lors de la journée de la Saint-Valentin en février dernier.

CE #2324-81

11. MOT DES PROFESSIONNELS

Représentante absente.

CE #2324-82

12. MOT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Maxime Belzil discute de la journée du 28 février durant laquelle les élèves étaient invités à revêtir leurs vêtements roses.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



	<p>Ensuite il nous explique les bienfaits du projet Parapluie, pour lequel des présentations ont lieu présentement dans les classes.</p> <p>Aussi c'est la semaine de la différence qui aura lieu la semaine prochaine et plusieurs activités collectives et inclusives seront à l'horaire.</p>
CE #2324-83	<p>13. MOT DU SERVICE DE GARDE</p> <p>Représentante absente</p>
CE #2324-84	<p>14. Mot de l'OPP</p> <p>Madame Jolyane Meloche, demande si nous devons demander de nouvelles soumissions auprès des pizzerias pour l'année scolaire 2024-2025. On nous confirme que oui.</p>
CE #2324-85	<p>15. MOT DU COMITÉ DE PARENTS</p> <p>Monsieur Jean- François Poirier a deux points à nous présenter. Tout d'abord, le calendrier scolaire pour 2024-2025 a été présenté. Ensuite, un plan de transition du primaire vers le secondaire sera rendu disponible prochainement. Pour tout commentaire ou suggestion, il nous invite à les lui faire parvenir d'ici le 12 avril.</p>
CE #2324-68	<p>16.COMITÉ EHDAA</p> <p>La représentante est absente</p>
CE #2324-69	<p>16. VARIA</p> <p>Changement de la date de la réunion du conseil d'établissement du 11 juin, une proposition sera émise lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.</p>

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2324-70

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Claudine Clément, appuyé par Monsieur Jean-François Poirier que l'assemblée soit levée à 20h45.